

Compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Yvon Blondon, Françoise Berthois, Colette Andrevon, Sébastien Brasy, Angélique Fanget, Frédéric Finand, Nathalie Chanaux, Pierre-Marie Roche, Elsa Bréard-Mêlé, Stéphane Goncalves, Didier Faye, Isabelle Joyet, Brigitte Clutier.

Absent excusé : Jonathan Vallet.

Approbation du compte rendu du CM du 29 juin à l'unanimité des présents.

1. Acquisition par R2MS du « bâtiment des architectes »

Sébastien Brasy présente le nouveau projet de bâtiment présenté par la société R2MS, après les modifications effectuées, suite à la demande du conseil municipal : agrandissement à 5m de la rue côté nord, réduction de la hauteur de l'extension qui sera identique à celle du bâtiment actuel, projet esthétiquement satisfaisant de la nouvelle façade (parements identiques, végétalisation).

Le prix de vente par Epora sera identique au prix d'achat, majoré des charges. C'est une opération financièrement neutre pour la commune qui désire maintenir sur son territoire cette entreprise d'une dizaine d'employés. Il restera à régulariser les erreurs de petites parcelles qui ont eu lieu lors de l'achat de la parcelle par la précédente société à M. Dupuis, et à supprimer des servitudes qui n'avaient pas été traitées à l'époque.

L'accord pour la vente est voté à l'unanimité. Au niveau du permis de construire, le respect des modifications demandées devra être vérifié.

2. Aménagement du stade :

A la suite de la dernière réunion de travail, le choix entre un Pumptrack et un Skate-park a été soulevé. Après de nouvelles rencontres avec plusieurs utilisateurs potentiels de cet équipement le choix de la première solution est favorisé pour les raisons suivantes :

- Le pumptrack permet une plage plus étendue d'utilisations qu'un skate-park.
- Il peut être utilisé par les skateurs alors que l'inverse se révèle plus difficile de par la nature du circuit.
- Des modules de la piste peuvent répondre à cette demande spécifique.
- Le coût de construction est inférieur.

Une proposition d'aménagement complémentaire est proposée avec la création d'un terrain de basket 3X3, et celle d'un minigolf.

Dans le cadre de ce projet, des devis ont été demandés à différents bureaux d'étude dont 2 identifiés comme spécialisés dans ces équipements. A ce jour seul Alp'Etudes a répondu. Le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à 170 000€ HT ; l'étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre se monterait à 13 600 € HT

Discussion :

- Frédéric Finand dit que le directeur du centre social Au Fil De Lambre n'a pas été informé de l'évolution du projet ; Claude Lhermet répond que le référent du projet était Maxime, et que celui-ci devait tenir informé le directeur. Frédéric Finand affirme que la démarche participative de consultation n'a pas été réelle. Didier Faye qui a participé à cette démarche dit que ce n'est qu'une opinion. Un Compte-rendu de la démarche va être demandé au centre social, qui indiquera le nombre de jeunes qui ont participé aux différentes étapes (réunions, discussions et visites d'installation).

- Nathalie Chanaux s'inquiète de la gestion que pose pour un mini golf la fourniture de cannes et balles. Claude Lhermet explique qu'un système de distributeur automatique avec consigne existe dans les structures ouvertes en accès libre. Il faudrait s'inquiéter du prix et des contraintes techniques.

- La question des subventions et de leur montant est posée : la région subventionnerait 50 % de 100 000 € et le département 25 des travaux ; il peut y avoir quelques crédits de l'état ; la commune n'a pas utilisé encore le fonds de concours proposé par la communauté de commune.

- Sont évoquées aussi : les ombrières de parking le long de la route, dont l'installation sous-entend des travaux sur la ligne électrique présente, la clôture, et plus globalement par Brigitte Clutier l'estimation nécessaire d'un lot paysager pour l'aménagement global de la structure : ombrage, plantations, haies, bancs, éléments de jeux pour les petits, toilettes extérieures en étudiant la pose de toilettes sèches.

Tout n'étant pas clair, Claude Lhermet va demander une autre estimation des travaux, et s'engage à communiquer les pièces dans les délais légaux à la demande de Frédéric Finand pour un prochain conseil qui devrait avoir lieu avant la fin septembre.

Le vote pour le choix du bureau d'études et la décision de l'inclusion ou non du minigolf dans le contrat, sont donc reportés au prochain conseil municipal.

3. Confirmation de vente chemin rural Meyrand Guy.

Rectificatif d'une précédente délibération au le nom de Guy Meyrand n'était pas mentionné.

Vote : Adopté à l'unanimité des présents.

4. Subvention pour l'association « Espoir »

Pierre-Marie Roche présente la demande de l'association qui préfère une subvention à la fourniture d'une coupe. Proposition d'une subvention de 90€, comme pour les autres associations.

Vote : Adopté à l'unanimité des présents

5. Questions diverses :

- Rappel sur le vote de projet de territoire.
- Travaux : enrobage chemin de crêts le 20/09 puis ensuite chemin de Nivelles.
- EPORA devrait entamer la dépollution de la zone Giraud.
- Confirmation écrite par le SCOT sur le % de loyer abordable dans le cadre du projet de la zone Giraud. : recommandation de 5 à 15 %
- Remplacement de M. Zaplana : personne n'a été trouvé aux conditions financières proposées ; une recherche va être lancée auprès des communes voisines pour un complément sur un mi-temps existant
- Souhait de jeunes de 2003 de relancer les conscrits. Ils vont prendre rendez-vous avec le maire.
- Ligne de conduite de la commune vis-à-vis du pass sanitaire : respect strict de la loi, pour les associations et les structures municipales
- Les cours de judo sont actuellement dispensés à Bougé Chambalud
- 101 enfants sont actuellement scolarisés à Sonnay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.